

**DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR  
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU 25 FEVRIER 2021**

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 25 février, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale dûment convoqué, s'est assemblé à la salle Multiculturelle de Grâce, sous la Présidence de Madame Claudine GUILLOU.

**Etaient présents les Administrateurs suivants :**

BOSCHER Marina ; BOUILLOT Lise ; COCGUEN Marie-Jo ; CRESSON-BRASSART Christèle ; CROISSANT Guy ; GENETAY Stéphanie ; GEORGELIN Dominique ; GUILLOU Claudine ; LE BIANIC Yvon ; LE BLOAS Mireille ; LE GOFF Yannick ; LE SAULNIER Brigitte ; NAUDIN Christian ; RASLE-ROCHE Morgan; VILLECROZE Philippe.

**Administrateurs absents excusés :**

BUHE Thierry ; ECHEVEST Yannick ; GOASDOUE Gérard ; HAGARD Elisabeth ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE MEAUX Vincent ; THOMAS Joseph.

**Administrateurs absents :**

BUTEL Pierre-Yves ; INDERBITZIN Laure-Line ; RADENNEN-PAGEOT Annick.

**Administrateurs absents ayant donné pouvoir :**

Néant.

En exercice : **25**  
Présents : **15**  
Absents : **10**  
Représentés : **00**

Date d'envoi des convocations : **jeudi 18 février 2021**

M. Yannick HENRION, Directeur du CIAS a été désigné secrétaire de séance.

DEL 2021-02-14

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE - GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION  
EHPAD « LES MAGNOLIAS DE PONTRIEUX »  
VACANCE DE POSTE – RESPONSABLE HEBERGEMENT

**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1511-4-1 et L1512-33,

**VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**VU** le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 avec effet du 01/01/2007 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints Administratifs Territoriaux, et Rédacteurs,

**VU** le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 avec effet au 01/01/2007 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, et Agents de Maîtrise,

Un agent de la filière technique occupait le poste de responsable hébergement au sein de l'EHPAD. Après avoir été en arrêt maladie, cet agent est parti en retraite, le poste est donc vacant depuis 2 ans.

La Vice-Présidente demande l'autorisation de procéder à la vacance de poste et aux opérations de recrutement.

Cette délibération annule et remplace celle du Conseil d'Administration du jeudi 27/02/2020 – DEL 13-02-2020.

Lecture entendue et après en avoir délibéré,  
Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

**AUTORISE** la Vice-Présidente à,

- Procéder à la vacance de poste.
- Procéder aux opérations de recrutement.

**AUTORISE** la Vice-Présidente à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Certifié conforme à l'original de la délibération en préfecture le 11/03/2021 et de publication 11/03/2021  
Le Président,



Pour extrait conforme,  
La Vice-Présidente,  
Claudine GUILLOU

